



ACTUALITES SOCIALES

MAI 2020

DEMAIN S'ECRIT AUJOURD'HUI !

La crise sanitaire en cours nous oblige à repenser nos manières de travailler aujourd'hui et demain. Que restera-t-il de tous ces changements dans l'organisation du travail quand le Covid-19 ne sera plus qu'un mauvais souvenir ?

- ✓ Notre accord de télétravail doit-il être amélioré, étendu, entièrement revu ? Le télétravail va-t-il devenir une norme de demain ?
- ✓ L'open-space et le flex office pourront-ils rester un modèle d'organisation des plateaux ?

La seule certitude à ce jour c'est que les événements liés à l'épidémie vont accélérer les changements dans nos façons de travailler.

La forte probabilité d'une crise économique et financière qui risque de durer de nombreux mois nous amène à réfléchir sur nos rémunérations variables.

ATTESTATION FISCALE

Depuis le 20 Avril, il est possible de faire sa déclaration d'impôt sur le revenu au titre de l'année 2019. Afin de compléter cette déclaration, il est possible d'avoir le détail des sommes avec son attestation fiscale dans la LIFEBOX.

Nous attirons votre attention sur votre net fiscal à déclarer pour ceux qui auraient demandé le versement de leurs primes d'intéressement et de participation en 2019.

Bien qu'inclus dans le montant à déclarer, ils n'ont pas été soumis au prélèvement à la source, de ce fait il y aura une régularisation par les services fiscaux du montant à solder.

Pour ceux qui déclarent les frais réels, COVEA ne nous donne pas le nombre de jours travaillés sur site. De plus, nous vous invitons à être vigilants aux jours de télétravail pour la déclaration de l'année prochaine.

INTERESSEMENT, PARTICIPATION ET ABONDEMENTS

Nos accords d'intéressement et de participation aux bénéfices sont en cours de renégociation. Vos élus CFTC pensent que les règles d'hier ne peuvent s'appliquer en l'état demain.

En effet, l'année 2020 sera la dernière année où ces 3 accords négociés au moment de la mise en place du statut commun produiront leurs effets.

Cette crise nous met en alerte sur les critères de ces primes aléatoires. Il nous faut repenser les termes afin de permettre aux salariés de continuer à percevoir des primes substantielles.

Peut-on encore tout miser sur le critère financier à l'aube de la crise économique qui s'annonce ? Quels indicateurs devons-nous prendre en compte pour permettre de libérer des primes ?

RAPPEL DATE LIMITE PLACEMENTS DE VOS PRIMES 2019 : 15 MAI 2020 !!!

Vous avez des questions sur votre prime ? Consultez notre fiche :



Une question, un renseignement, contactez-nous :

contact@cftc-covea-france.fr

Suivre l'information syndicale au plus près :



Notre compte FACEBOOK



Notre site WEB

**Partenaire de votre vie
Professionnelle**